



12, rue Turgeon,
Ste-Thérèse (Québec)
J7E 3H3

Téléphone : (450) 437-3136
Télécopieur : (450) 437-7046
Courriel : info@centreregaindevie.ca

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

Étaient présents : FORGUES, Marc
KEARNEY, Patrick
KHADRI, Rita

LEFEBVRE, Johanne
PLEAU, Benoit
TREMBLAY, Gaston

Aussi présente : BOLDUC, Janie (directrice)

1. Ouverture de l'assemblée.

L'ouverture de l'assemblée se fait à 18h41.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée du CA du Centre Regain de vie, du 10 septembre 2024, est lu par Marc Forgues. Un point 2.1 *Présentation de la nouvelle directrice générale* est ajouté. Les points Varia, 7.2 *Campagne de promotion Village des Valeurs*, 7.3 *Signature protocole Moisson*, 7.4 *Signature protocole SIP*, 7.5 *Résolution Desjardins*, 7.6 *Candidat administrateur potentiel*, sont ajoutés. Les points 5.1, 5.2 et 5.3 seront traités en fin de rencontre pour libérer Rita. L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2.1. Présentation de la nouvelle directrice

Benoit demande que Janie Bolduc, notre nouvelle directrice se présente au conseil d'administration.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

Janie explique qu'elle oeuvre dans le milieu communautaire depuis 24 ans, dont 22 ans dans la MRC TDB. Elle fait part de ses expériences de travail auprès de différents types de clientèle. Elle rapporte avoir été partenaire du Centre Regain de vie durant plusieurs années. Janie est contente de relever le défi du changement de mission qui s'amorce. Elle est très heureuse que sa candidature ait été retenue. Les administrateurs qui l'ont reçue en entrevue soulignent la qualité de ses réponses et de son attitude.

3. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 4 juin 2024.

Les administrateurs ont pris connaissance du projet de procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue le 4 juin 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par la présidente et le secrétaire.

4. Suivi au PV du 4 juin 2024

4.1. Politique concernant l'accès aux enregistrements des caméras de surveillance (approbation)

Lors des trois dernières réunions du CA, on avait demandé à Sandrine de rédiger une politique concernant l'accès aux enregistrements des caméras. Ce que malheureusement elle n'a pu réaliser. Gaston avait alors annoncé qu'il prendrait à charge sa rédaction.

La version proposée de la politique a été expédiée le 5 septembre en prévision de la présente assemblée. Les administrateurs qui ont pris connaissance du document *Politique concernant l'accès aux enregistrements des caméras de surveillance*, discutent de l'article 7.3. Après délibération, il est décidé de retirer l'article 7.3.2.. Les administrateurs remercient Gaston pour le travail accompli.

Il est résolu à l'unanimité, d'adopter la Politique concernant l'accès aux enregistrements des caméras de surveillance du Centre Regain de vie déposée avec la modification consistant au retrait du sous-paragraphe 7.3.2.

4.2. Approbation des politiques (déjà transmises) pour le changement de grilles salariales et le nom de la DG.

Gaston a corrigé notre politique concernant le harcèlement psychologique et sexuel en remplaçant à l'article 6 le nom de Sandrine par celui de Janie.

Janie amène un point qui n'est pas considéré dans la Politique, à savoir comment procéder si la personne contre qui on se plaint de harcèlement est celle qui occupe le poste de Président. Après discussion, il est convenu que dans cette éventualité la plainte sera formulée au vice-président du conseil d'administration par courriel.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

Benoit mentionne qu'à partir du 26 septembre prochain, il y aura des ajouts à faire concernant les Politiques déjà développées par les entreprises. Il indique de nous référer à la CNESST pour en connaître les détails. En conséquence nous allons déposer une version corrigée au prochain CA.

Concernant la politique Règles déterminant les conditions de travail, Gaston a ajouté à l'article 14.1 une clause qui prévoit que pour être admissible au régime d'assurances collectives, l'employé doit être permanent et avoir travaillé depuis 3 mois. De plus, y ont été ajoutées les modifications aux grilles salariales adoptées le 4 juin dernier.

Il est résolu à l'unanimité, d'adopter la nouvelle version des Règles déterminant les conditions de travail telle que présentée ce jour.

Concernant la *Politique de conservation et de gouvernance des renseignements personnels* (Loi 25), Gaston a remplacé le nom de Sandrine par celui de Janie

Il est résolu à l'unanimité, d'adopter la version corrigée de la Politique de conservation et de gouvernance des renseignements personnels telle que présentée ce jour.

4.3. Mutualisation des services (rencontre du 2024-07-10)

Sur invitation, Gaston et Johanne ont rencontré la trésorière et une administratrice du Centre d'Entraide TDB. Il a été surtout question du rôle de trésorier au sein de l'organisation. On a regardé aussi la Politique d'accueil d'un nouveau membre du CA. Gaston a présenté le processus de suivi budgétaire en place au Centre avec les outils utilisés. Leur a été également présenté le Tableau de bord de la direction générale. L'échange a été plus de nous vers eux. Gaston ne sait pas s'il y aura d'autres rencontres. Patrick indique que c'est la route à suivre très probablement dans le futur et qu'il faut continuer les discussions pour établir à un plan de match. Gaston indique qu'avant ces discussions nous devrions établir à l'interne ce que l'on veut faire avec une mutualisation. Janie indique qu'il est important de ne pas oublier que nous sommes financés par deux programmes gouvernementaux différents. Il semble qu'il y ait des budgets réservés pour développer les possibilités de mutualisation des organisations.

4.4. Suivi Ministère de la Famille, Lettres patentes et Plan d'action

En ce qui concerne les Lettres patentes faisant part de nos nouveaux objets, nous avons reçu la version corrigée et tout est complet.

Concernant le Plan d'action, il a été déposé. Il restera à le réviser car en raison du départ de Sandrine, nous sommes déjà en retard sur les délais à prévoir pour la tenue des activités. Rita a quand même pu recevoir la formation Y'APP en début d'été. Janie a tenté d'inscrire Catherine mais il n'y avait plus de place.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

5. Gestion administrative

5.1. Résumé rencontres employés

Janie a rencontré chacun des employés individuellement. Elle indique que lors de l'arrivée d'une nouvelle direction, il y a toujours une certaine inquiétude de la part des employés. D'entrée, elle a reçu en arrivant la démission de Stéphanie Panneton à la halte-garderie. En ce qui concerne Noël, notre concierge, Janie lui a demandé d'entrer dorénavant à 6h00 le matin. Janie va rencontrer tous les vendredis, Catherine et Rita pour discuter des leurs interventions, car elles n'ont pas beaucoup d'expérience. Elle les a également inscrites à des formations offertes par le ROCL. Elle estime important d'être sur le terrain pour soutenir les employés en raison du virage famille. À la question de Benoit à savoir ce qui lui manque, Janie indique que ça serait un poste d'adjointe administrative surtout si on s'oriente vers une mutualisation. Cette personne devrait être capable d'assumer des tâches à un niveau plus complexe que de simplement répondre au téléphone. Par ailleurs, Janie est très à l'aise dans ses tâches vue sa grande expérience.

Joël est toujours en arrêt de travail. Avec la conversation que Janie eu avec lui, elle ne croit pas qu'il va reprendre son poste d'intervenant. Il a encore fait valoir qu'il avait besoin d'une formation pour intervenir auprès des enfants. Janie lui a fait comprendre qu'une formation précise sur les enfants ça n'existe pas. Elle lui a fait valoir qu'un intervenant reste un intervenant, et qu'avec les nombreuses informations disponibles, il devrait être capable de monter des formations concernant la famille.

Il a mentionné ne pas avoir d'intérêt à travailler à une mission axée sur la famille. Benoit suggère de lui expédier le compte rendu de l'échange qu'ils ont eu afin de concrétiser le fait qu'il n'est pas intéressé. Gaston demande s'il peut effacer des fichiers qu'a créé Joël. Ceux-ci contiennent des tentatives de programmation d'une base de données qu'il croyait pouvoir servir au Centre. Comme Joël n'a pas été mandaté pour réaliser ce travail, comme l'ordinateur appartient au Centre, on n'y voit aucun inconvénient.

Janie profite du sujet pour indiquer que Moisson Laurentides ainsi que les autres Moissons se sont équipée d'une base de données TOUCAN pour colliger des statistiques, elle indique qu'on pourrait s'en servir pour nos propres statistiques concernant nos différents services. De toute façon nous n'aurons pas le choix de l'utiliser pour transmettre nos données à Moisson Laurentides. Gaston mentionne que le Centre a été sollicité pour ce projet il y a quelques années et qu'à son avis le projet n'avait pas l'air sérieux. De plus nous avons notre EXAQUO qui dérange aussi. Il y a une formation d'une demi-journée à venir, Janie invite Gaston à y participer. Gaston verra selon son agenda si c'est possible qu'il y soit.

5.2. Rencontre France Wagner

Janie et Johanne ont rencontré France Wagner. D'entrée de jeu, Janie lui a fait nommer qu'elle n'était plus à sa place. Elle explique être malheureuse dans son travail, surtout de répondre au téléphone et aux

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

clients. Janie a tenté de lui retirer ces deux tâches et de l'isoler pour qu'elle puisse produire les statistiques, malheureusement elle a été incapable de faire son travail correctement. Johanne rappelle que Sandrine avait tenté la même chose et que comme ce récent essai, les résultats n'ont pas été satisfaisants. Elle est au courant qu'elle est en poste jusqu'au 31 décembre 2024 et qu'à cette date si elle ne donne pas sa démission, elle sera mise à pied. Marc explique que Janie doit procéder de façon très rigoureuse afin de documenter les manques de France jusqu'à la fin de son emploi. Il croit que si elle est congédiée, elle déposera une plainte pour congédiement illégal. Il suggère d'y aller en procédant à un réaménagement administratif, en créant un poste d'adjoint administratif au lieu du poste de responsable à l'accueil. On discute à savoir s'il est pertinent que Janie continue à l'évaluer afin de documenter son incapacité. Benoit indique que si on continue à l'évaluer jusqu'à cette date, c'est comme si on se permettait de remettre en question son congédiement du 31 décembre. Aussi sans avoir de preuve d'un préavis écrit, il faudra recommencer à compter le début du préavis à partir du 31 décembre. Concernant donc cette preuve du début de préavis, nous allons lui faire signer un résumé de ce qui a été dit durant la rencontre du 29 août avec Janie et Johanne, dans le lequel il est clairement indiqué que la fin de son emploi est fixé au 31 décembre 2024. Gaston demande à Janie de voir avec Vocalys si c'est possible de chiffrer le nombre d'appels reçus à la réception.

5.3. Départ de Stéphanie Panneton

Comme annoncé au point 5.1, Stéphanie a donné sa démission et a quitté la semaine dernière. Malgré ce départ, la halte-garderie est restée ouverte parce que nous avons une bénévole qui a commencé cet été. Elle est très aimée des enfants. Cette personne est Camerounaise, en visite, sans permis de travail. Elle est une enseignante dans son pays et a démarré de nombreuses haltes-garderies. Janie est en contact avec ABL pour voir ce qu'il est possible de faire pour la garder avec nous. Mais déjà, il y a un moratoire sur l'émission des permis de travail pour une durée de 6 mois. Dans l'attente, elle désire faire du bénévolat cinq jours par semaine. Pour un peu compenser, comme on ne peut pas lui payer un salaire, Janie s'occupera de lui donner des cartes cadeaux, etc..

Benoit juge qu'il n'est pas prudent de ne compter que sur une bénévole pour occuper le poste. Il conseille d'afficher le poste. Gaston est du même avis.

5.4. Demande: Ma famille, ma communauté

Il s'agit d'un programme de la DPJ, qui compte sur la collaboration d'organismes communautaires locaux afin de soutenir et d'accompagner les familles d'enfants qui doivent bénéficier de mesures de protection. Notre implication pourrait par exemple un prêt d'espace pour une rencontre supervisée, la prise en charge à la halte-garderie pour les jeunes enfants à la demande du Centre jeunesse. Il n'y a aucune charge monétaire associée à la participation à ce programme.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

5.5. Activités fin 2024

Gaston rappelle que l'on doit s'assurer d'avoir une entente de confidentialité signée par les organisateurs des différentes activités.

* Habillons un enfant

Janie mentionne que l'émission des reçus d'impôt est complétée.

* PEP et Dépouillement arbre de Noël

De plus, Éric Langlois a confirmé qu'il participerait à la fête de Noël des usagers.

Janie doit déjà connaître les dates auxquelles nous pourrions organiser ces deux activités. Il s'agit de se coordonner pour éviter que nos activités de Noël aient lieu en même temps que celles du Groupe Hamel. On veut éviter de répéter le scénario de l'année passée, alors que l'équipe ait eu à ramasser les sacs de denrées le même jour que la tenue de la fête des usagers.

6. Gestion financière

6.1. PAAS-Action et autres

Nous accueillons une nouvelle participante du programme PAAS-Action. Janie n'a pas pu avoir accès à la plateforme SIP, parce que le compte a été désactivé. Pour obtenir un accès Emploi-Québec, elle a besoin d'une résolution de la part du conseil d'administration.

Il est résolu à l'unanimité, de confirmer que nous désignons Janie Bolduc, directrice générale du Centre Regain de vie, comme utilisatrice de la plateforme SIP.

6.2. Suivi budgétaire au 30 juin et au 31 juillet 2024

Au niveau du flux budgétaire, au 30 juin, notre solde bancaire était de 252 500 \$, au 31 juillet, de 209 852 \$, au 31 août de 193 356 \$ et en date d'aujourd'hui de 185 402 \$.

Le dernier suivi budgétaire concernait mai 2024.

En ce qui concerne le mois de juin 2024, les revenus étaient de 45 025 \$, à la fin de juillet, de 18 596 \$.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

Ce qui conduit au terme des quatre premiers mois de l'exercice à des revenus totaux de 169 599 \$. Le total des revenus projetés est maintenant de 443 797 \$ avec un écart de 12 894 \$ qui est un faux écart puisqu'il s'agit de revenus appartenant à Habillons un enfant.

Au niveau des dépenses, en ce qui concerne le mois de juin 2024, elles étaient de 40 225 \$, pour un excédent des revenus de 4 800 \$, à la fin de juillet, de 54 147 \$, pour un déficit de 35 551 \$, en raison des paies de vacances et des honoraires versés au chasseur de tête. Ce qui conduit au terme des quatre premiers mois à des dépenses totales de 169 061 \$, pour un surplus d'exploitation de 539 \$. Le total des dépenses projetées pour l'exercice est maintenant de 505 589 \$, ce qui conduit à un déficit budgétaire de 61 792 \$ au lieu du 79 630 \$ prévu au budget, ceci explique par le fait que des salaires projetés n'ont pas été utilisés en raison d'absence prolongées.

Au tableau de bord, on voit qu'à la fin juillet, 39 % des revenus budgétés ont été atteints, alors que 33 % des dépenses l'ont été.

Concernant les projections du solde bancaire, elles étaient de 170 694 \$ à la fin juillet, avec un pic à la fin octobre, pour terminer l'exercice avec un solde de 148 316 \$.

7. Varia

7.1. Calendrier des rencontres

Les dates retenues pour les rencontres du CA sont les suivantes: 29 octobre, 10 décembre 2024, 21 janvier, 04 mars, 15 avril, 27 mai 2025. La prochaine AGA est annoncée pour le 17 juin 2025.

7.2. Campagne de promotion Village des valeurs

Gaston explique que nous avons reçu une invitation de Village des valeurs (Vdv) à participer, entre le 1er septembre et le 9 novembre, à la promotion du Centre de dons qui affiche Regain de vie comme partenaire communautaire.

À cet effet, Gaston a placé un communiqué dans les actualités de notre site WEB et sur nos réseaux sociaux. Des affiches ont été posées sur les murs du Centre. Gaston préparera un publipostage et le distribuera à tous nos donateurs en se servant de la liste des courriels sur Zeffy, mais cette liste contient, pour la moitié, les adresses courriels des donateurs d'Habillons un enfant. Il faudrait donc obtenir préalablement l'autorisation de Michel Thibault et autres si nécessaire.

Janie exprime un malaise concernant notre entente avec Vdv. Ayant été elle-même directrice de Dépanne-Tout, et avoir contester l'installation de cloche de dons auprès de la municipalité afin que les dons provenant de ses citoyens soient remis à l'organisme local de récupération. Il y a possibilité que nos usagers puissent être référés à Vdv.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
REGAIN DE VIE INC. TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2024

7.3. Moisson Laurentides

Nous devons confirmer que Janie Bolduc est désignée par le CA pour agir auprès de Moisson Laurentides

Il est résolu à l'unanimité, de confirmer que nous désignons Janie Bolduc, directrice générale, pour agir au nom du Centre Regain de vie auprès de Moisson Laurentides

7.4. Résolution SIP (MSI)

Traité au point 6.1

7.5 Desjardins

Nous devons confirmer qu'à titre de directrice générale, Janie est autorisée à faire les transactions aux comptes Desjardins.

Il est résolu à l'unanimité, de confirmer que nous désignons Janie Bolduc, directrice générale, pour agir au nom du Centre Regain de vie relativement aux comptes bancaires détenus chez Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville

7.6. Candidat potentiel

Marc explique que lorsqu'il prendra sa retraite à la fin de décembre 2025, il se retirera de tous ses engagements. Il explique qu'il a trouvé quelqu'un pour le remplacer au conseil d'administration. Il s'agit de Maxime Ouellette, un de ses collègues de travail qu'il apprécie beaucoup. Tous les administrateurs consentent à ce qu'il soit invité au prochain CA du 29 octobre.

8. Date prochain CA

La prochaine assemblée du CA aura lieu le 29 octobre 2024 à 18h00.

9. Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h53.



Johanne Lefebvre
Présidente de l'assemblée



Marc Forgues
Secrétaire de l'assemblée